

De La Révolution Du Schiste À La Crédit de l'OPEP+ :

*L'évolution de l'OPEP Au Sein Du Complexe
de Régimes De L'énergie*



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION
2. LES TROIS FORCES STRUCTURANT LE CRE
3. RÉVOLUTION DU SCHISTE ET GUERRE DES PRIX
4. LA CRÉATION DE L'OPEP+ : ALIGNEMENT DES INTÉRÊTS
ET INNOVATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CRE
5. L'OPEP+ FACE AUX CRISES
6. CONCLUSION

ANTHONY COLLARD

CEFIR WORKING PAPER No 16
FÉVRIER 2025

Biographie : **Anthony Collard** est titulaire d'un Master en Sciences politiques, à finalité spécialisée en relations internationales, de l'Université de Liège. Il est actuellement en démarche d'inscription afin de réaliser un projet doctoral.

Abstract : Cet article examine l'évolution du rôle de l'OPEP au sein du complexe de régimes de l'énergie au départ des bouleversements de la scène pétrolière mondiale causés par la révolution du pétrole de schiste. En partant du postulat théorique que l'évolution du complexe de régimes de l'énergie est le produit de trois forces interactives, cet article se donne pour objectif d'étudier la révolution du schiste, la guerre des prix du pétrole 2014-2016, la création de l'OPEP+ et les diverses crises que cette dernière a traversées.

Mots clés : OPEP, OPEP+, complexe de régimes, économie politique internationale, énergie, pétrole.

De La Révolution Du Schiste À La Création De l'OPEP+ : L'évolution De l'OPEP Au Sein Du Complexe De Régimes De L'énergie

1. INTRODUCTION

Les trois dernières décennies ont vu une augmentation sans précédent du nombre et de la portée des institutions internationales dans la plupart des domaines de la politique mondiale. Cette prolifération d'accords internationaux, de traités et d'organisations multilatérales qui se chevauchent, ainsi que les tensions et incompatibilités potentielles entre eux, ont suscité un intérêt considérable parmi les spécialistes du droit international et des relations internationales. Les politologues travaillant sur les relations internationales se sont ainsi penchés sur les différentes façons dont ces *complexes de régimes* façonnent les politiques de coopération interétatique. La notion de régime renvoie ici au concept de *régime international* du politologue Stephen Krasner, défini comme un ensemble de principes, de normes, de règles et de procédures de prise de décision implicites et explicites autour desquels convergent les attentes des acteurs dans un domaine donné des relations internationales¹. Selon une définition communément admise par les politologues travaillant sur ces thématiques, un complexe de régimes peut être défini comme un réseau de plusieurs régimes internationaux, qui aborde une même

thématische et génère des interactions entre les normes et le contenu produits par les différents régimes.

Parmi les nombreux domaines étudiés à travers le prisme des complexes de régimes tels que le changement climatique, les migrations internationales et la sécurité, le *complexe de régimes de l'énergie* (CRE) a fait l'objet de certaines publications². En revanche, au sein de ce CRE, une institution semble avoir été quelque peu éludée par les chercheurs en relations internationales : l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP). Alors que les chocs pétroliers des années 1970 sont des événements majeurs de l'Histoire des relations internationales, l'organisation n'est que rarement étudiée à travers le prisme des théories en relations internationales, faisant plus souvent l'objet d'analyses d'économistes ou de financiers.

L'organisation a pourtant connu ces dernières années une actualité brûlante. Avec le développement de l'offre mondiale de pétrole en provenance des États-Unis, les prix du pétrole se sont effondrés en 2014, poussant certains analystes à prédire la mort de l'OPEP. En 2016, l'OPEP s'est associée à 11 autres pays producteurs, dont la Russie, pour créer une super-OPEP : l'OPEP+. Récemment, cette dernière s'est fait remarquer en réduisant sa production en pleine crise énergétique liée à la guerre en Ukraine, provoquant la colère des États-Unis. Dès lors, il apparaît intéressant et important d'étudier l'évolution de cette institution dans son cadre institutionnel plus large, le CRE. En effet, comme en témoigne l'intérêt grandissant des chercheurs pour l'étude des complexes de régimes, il ne fait plus de sens d'étudier une institution de manière isolée, mais il est nécessaire de

¹ Krasner Stephen, « Structural causes and regime consequences: Regimes as intervening variables », *International Organization*, vol. 36, n°2, 1982, p. 186.

² Voir Chelminski Kathryn, Andonova Liliana B. et Sun Yixian, « Emergence and Structuring of the Clean Energy Regime Complex », *Global Governance*, vol. 28, 2022, pp. 587-616 ; Van de Graaf Thijs, *The Politics of Institutions and global*

Energy Governance, Londres, Palgrave Macmillan, 2013, 190 p ; Colgan Jeff D., Keohane Robert O. et Van de Graaf Thijs, « Punctuated equilibrium in the energy regime complex », *The review of international organizations*, vol. 7, n°2, 2012, pp. 117-143 ; Prantl Jochen, « Cooperating in the Energy Security Regime Complex », *Asia Security Initiative Policy Series*, Working Paper n°18, 2011.

l'analyser dans son interaction avec son environnement institutionnel.

Pour étudier l'OPEP, la présente recherche mobilise un cadre analytique développé pour interpréter le changement au sein du CRE, en identifiant les forces qui façonnent sa structure et son degré de fragmentation. Le cadre théorique permettra ainsi de faire le lien entre le cas empirique de l'OPEP et le concept de complexe de régimes. Par le biais de cette étude de cas, cette recherche tente d'apporter une contribution à l'étude du changement au sein des complexes de régimes.

Par conséquent, il est proposé d'aborder la question de recherche suivante : *Comment les bouleversements survenus sur les marchés pétroliers mondiaux ont impacté la place de l'OPEP au sein du CRE ?* Afin de répondre à cette question, l'analyse débute par une présentation du cadre théorique mobilisé, en exposant les trois logiques qui façonnent le CRE. L'analyse empirique est ensuite entamée via l'examen des modifications structurelles qu'a connues la scène pétrolière mondiale durant les 15 dernières années. À savoir, la révolution du schiste et la situation d'offre excédentaire sur les marchés mondiaux, ainsi que la guerre des prix du pétrole 2014-2016 qui s'en est suivie. Le processus de négociation entre l'OPEP et 11 autres pays producteurs qui s'est mis en œuvre par la suite et qui a abouti à la création de l'OPEP+ est ensuite analysé. Enfin, les diverses crises que cette super-OPEP a rencontrées sont analysées : l'échec de l'institutionnalisation de l'OPEP+, la pandémie de COVID-19 ainsi que la guerre en Ukraine.

2. CADRE THÉORIQUE : LES TROIS FORCES STRUCTURANT LE CRE

³ Van de Graaf Thijs, *The Politics of Institutions and global Energy Governance*, op. cit.

⁴ Keohane Robert O. et Victor David, « The regime complex for climate change », *Perspectives on Politics*, vol. 9, n°1, 2011, pp. 7-23.

Parmi les nombreuses questions que suscitent la prolifération et les chevauchements des régimes internationaux, l'identification des dynamiques façonnant et structurant le CRE est au cœur du présent travail. Afin de répondre à ce questionnement, le politologue spécialiste de l'énergie Thijs Van de Graaf a mis au point un cadre théorique permettant d'interpréter le changement au sein du complexe de régimes de l'énergie³. En s'appuyant sur les travaux pionniers de Keohane et Victor⁴, Van de Graaf postule que la structure du CRE résulte de trois forces qui, à travers leurs interactions mutuelles, ont modelé et expliquent le niveau d'intégration et de fragmentation du CRE.

Premièrement, la dispersion des intérêts et du pouvoir des États empêche la constitution d'un régime international unifié (*interest constellation*)⁵. Deuxièmement, les enjeux de coopération internationale liés à l'énergie sont si divers et politiquement sensibles qu'une unique solution institutionnelle est difficile à mettre en place et à maintenir (*issue properties*)⁶. Troisièmement, la dépendance au sentier et les pratiques organisationnelles renforcent les deux logiques précédentes en tant que causes de la fragmentation institutionnelle (*contextual constraints*)⁷.

Ces forces interactives sont classées respectivement en trois logiques principales : 1° *La logique stratégique* renvoie à une variété de facteurs internationaux et nationaux conduisant à la dispersion des intérêts et du pouvoir au niveau international dans le secteur de l'énergie ; 2° *La logique fonctionnelle* renvoie aux caractéristiques spécifiques à un problème ou à des propriétés spécifiques liées à l'énergie en tant que problématique ; 3° *La logique organisationnelle* renvoie aux contraintes contextuelles, telles que la

⁵ Van de Graaf Thijs, *The Politics of Institutions and global Energy Governance*, op. cit., p. 64.

⁶ *Ibid.*, p. 65.

⁷ *Loc. cit.*

dépendance au sentier, qui pèsent sur le processus institutionnel.

2.1 La logique stratégique

L'idée centrale de la logique stratégique est la diversité des intérêts des États et la distribution du pouvoir dans les relations internationales. Comme expliqué précédemment, quand les États conçoivent et réforment les institutions multilatérales, ils veillent à ce que le mandat de l'institution soit aligné avec leurs propres intérêts. Plus un État possède de pouvoir dans le domaine concerné, plus il pèse dans le processus de réforme des institutions. Dès lors, cette logique implique que les institutions et leurs fonctions évoluent en fonction des intérêts des États et de la distribution du pouvoir. La principale force qui structure un complexe de régimes est dès lors la distribution du pouvoir et des intérêts des États. Ces configurations varient grandement d'un domaine à l'autre, et dans le domaine de l'énergie, le pouvoir et les intérêts des États paraissent particulièrement dispersés. Cette logique souligne ainsi la difficulté à construire un régime international de l'énergie cohérent et intégré. Van de Graaf identifie deux grands facteurs qui influencent les intérêts et la puissance des États dans le domaine de l'énergie : le contrôle des ressources et des marchés de l'énergie, et l'économie politique nationale⁸. En effet, la géographie joue un rôle clé dans la détermination des intérêts et de la puissance de l'État dans les relations énergétiques mondiales. Les ressources naturelles et les réserves d'énergie ne sont pas réparties de manière équitable à travers le monde, mais sont concentrées dans certaines zones géographiques. Dès lors, disposer de ressources énergétiques influence considérablement les intérêts et la puissance de chaque État. De plus, les facteurs politico-économiques au niveau national

influencent également les intérêts et la puissance des États. La structure des marchés de l'énergie de chaque État impacte de manière très importante les préférences étatiques sur la manière de concevoir les institutions et les régimes internationaux de l'énergie.

2.2 La logique fonctionnelle

La logique fonctionnelle souligne l'importance de prendre en compte les caractéristiques du domaine étudié. Elle traite de la manière dont les caractéristiques propres au domaine de l'énergie impactent les structures de gouvernance mondiale de l'énergie. Van de Graaf décrit les relations énergétiques mondiales comme un système sociotechnique intégré, qui comprend ses propres défis de gouvernance⁹. Ce système comprend plusieurs composantes dans lesquelles le moindre changement peut entraîner des modifications profondes dans le système tout entier. Les spécificités propres au domaine de l'énergie, telles que la grande imprévisibilité et volatilité des marchés mondiaux de l'énergie et le rôle essentiel que joue l'énergie dans la croissance économique, impliquent que la logique stratégique à elle seule n'est pas suffisante pour expliquer le changement au sein du CRE. Dans le cas du pétrole, Colgan et al. soulignent que les fluctuations qui caractérisent le marché pétrolier mondial constituent une variable contextuelle indispensable pour comprendre les innovations institutionnelles ayant eu lieu dans le CRE¹⁰.

2.3 La logique organisationnelle

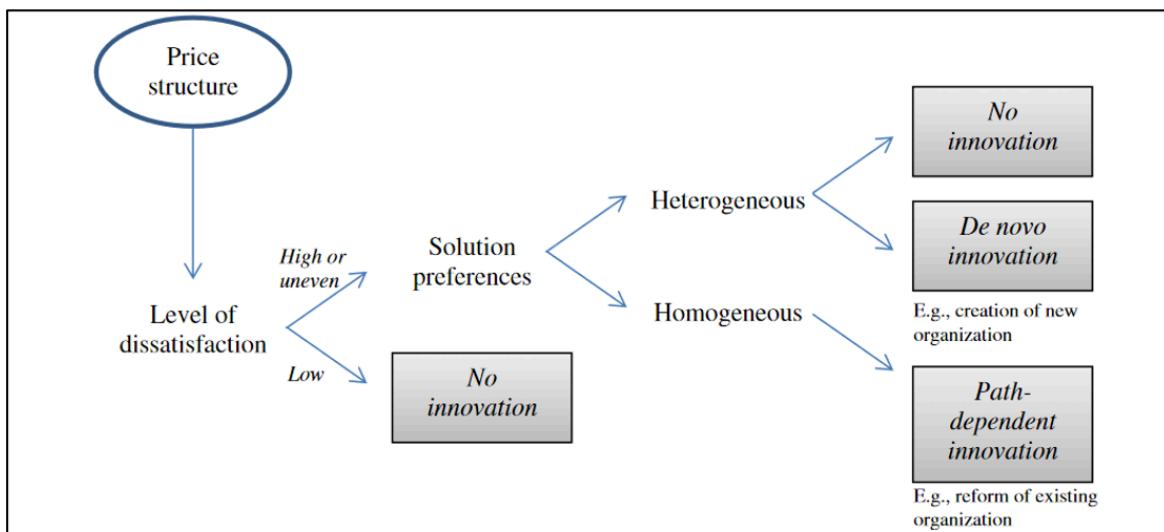
La logique organisationnelle traite des contraintes contextuelles qui pèsent sur le processus rationnel de création des institutions. Une d'entre elles est la dépendance au sentier. Les régimes de l'énergie se sont accumulés à travers le

⁸ Van de Graaf Thijs, *The Politics of Institutions and global Energy Governance*, op. cit., p. 69.

⁹ *Ibid.*, p. 78.

¹⁰ Colgan Jeff D., Keohane Robert O. et Van de Graaf Thijs, *op. cit.*, p. 131.

Figure 1 : Schéma théorique de l'innovation institutionnelle au sein du CRE



Source : COLGAN JEFF D., KEOHANE Robert O. et VAN DE GRAAF Thijs, « Punctuated equilibrium in the energy regime complex », *The review of international organizations*, 2012, vol. 7, n°2, p. 122.

temps pour former le CRE. La plupart de ces institutions sont nées du mécontentement des acteurs vis-à-vis d'un *statu quo*, dans l'espoir que ces institutions corrigent la situation. Cela se produit dans la majorité des cas en réponse à une crise majeure ou face à un important événement déclencheur, comme dans le cas du choc pétrolier qui a conduit à la création de l'AIE. Néanmoins, une fois que ces institutions ont été créées, il devient souvent très difficile de les réformer, même lorsqu'il devient évident que l'institution a perdu sa raison d'être ou qu'elle ne fonctionne plus correctement. La logique organisationnelle est fortement liée à la théorie de l'équilibre ponctué développée par Colgan et al.¹¹. Selon eux, contrairement à l'hypothèse selon laquelle le changement serait incrémental, la théorie de l'équilibre ponctué met en évidence des périodes de stases prolongées avec peu d'innovation, ponctuées de périodes plus courtes se caractérisant par d'importantes poussées d'innovation institutionnelle. La demande de changement institutionnel au sein du CRE dépend du mécontentement des acteurs, qui se manifeste pour les pays

producteurs de pétrole lorsque les prix et les revenus du pétrole sont bas. Un haut niveau de mécontentement parmi un groupe d'acteurs est nécessaire mais non suffisant pour qu'une innovation institutionnelle ait lieu, car le degré d'homogénéité parmi les préférences des acteurs clés rentre également en compte. Lorsque les intérêts des acteurs centraux sont homogènes, le changement institutionnel s'inscrit dans une forme de dépendance au sentier (*path-dependent institutional change*)¹². Lorsque les intérêts des principaux acteurs sont hétérogènes, les États doivent créer de nouvelles institutions car les règles existantes permettent à leurs opposants d'empêcher des évolutions majeures au sein des institutions existantes (voir *Figure 1*).

3. RÉVOLUTION DU SCHISTE ET GUERRE DES PRIX

3.1 La révolution technologique du schiste, une modification d'ordre fonctionnel

L'augmentation de l'offre de pétrole en dehors de l'OPEP depuis les années 1980 est un véritable défi pour l'organisation¹³.

¹¹ Colgan Jeff D., Keohane Robert O. et Van de Graaf Thijs, *op. cit.*, pp. 117-143.

¹² *Loc. cit.*

¹³ Ulatowski Rafal, « OPEC+ as a new governor in Global Energy Governance », *UNISCI Journal*, vol. 18, n°53, 2020, p. 246.

Elle implique une concurrence plus forte, des pertes de parts de marché et une perte d'influence dans le contrôle de l'offre mondiale et du marché pétrolier mondial.

En parallèle de l'émergence de nouveaux concurrents sur les marchés du pétrole brut, un autre défi de taille se dresse face à l'organisation : les pétroles bruts non conventionnels. Ceux-ci peuvent être de différents types (cette analyse aborde principalement le pétrole de schiste américain) et présentent des caractéristiques économiques différentes du pétrole brut conventionnel¹⁴. Étant donné la difficulté technique d'extraction, leurs coûts de production sont plus élevés que les pétroles conventionnels¹⁵. En revanche, les cycles d'investissements sont beaucoup plus courts que pour les explorations de conventionnels (plusieurs mois contre plusieurs années)¹⁶. Dès lors, l'industrie du non conventionnel est plus réactive aux prix, pouvant rentrer et sortir aisément du marché en fonction des prix sur le marché. C'est pourquoi elle est caractérisée de *price-taker* au sein de la littérature¹⁷.

Le développement particulièrement impressionnant de l'industrie du pétrole de schiste aux États-Unis depuis 2010 a fait exploser les exportations américaines de pétrole (voir *Figure 2*) et a grandement bouleversé le marché pétrolier mondial¹⁸. Cette importante augmentation de la production est passée relativement inaperçue jusqu'en 2014, en raison de la diminution de la production dans certains pays du Moyen-Orient qui a en quelque sorte été compensée par l'essor de la production américaine¹⁹. C'est à partir de

2014 que l'impact de cette révolution technologique s'est particulièrement fait ressentir sur le marché pétrolier mondial. En augmentant drastiquement la production et l'offre de pétrole mondiale, la révolution du schiste a provoqué un effondrement des prix du pétrole (voir *Figure 3*).

Du point de vue théorique, la révolution du schiste renvoie à une modification importante des propriétés propres au domaine étudié et fait dès lors directement écho à l'action de la logique fonctionnelle. En effet, il s'agit d'une innovation technologique d'ampleur au niveau de la scène pétrolière mondiale, qui implique un bouleversement complet des logiques régissant auparavant le marché pétrolier mondial et représente donc un des plus grands bouleversements historiques de la scène pétrolière. Premièrement, en débloquant de gigantesques réserves de pétrole jusqu'à lors inaccessibles, la révolution du schiste renverse complètement le paradigme structurant les marchés pétroliers internationaux. Plutôt que la rareté, c'est dorénavant l'abondance qui caractérise les marchés mondiaux du pétrole²⁰. Combinée à une demande en contraction, cette offre pléthorique de pétrole a causé la chute des prix de 2014 et a provoqué une période prolongée de prix très bas. Deuxièmement, les techniques d'extraction du pétrole non conventionnel font que l'industrie du schiste présente des caractéristiques économiques très différentes de celles du pétrole conventionnel. En effet, le boom du schiste modifie la courbe des coûts et l'élasticité de l'offre : l'industrie du schiste opère sur un

¹⁴ Planète Énergies, « Quels sont les hydrocarbures non conventionnels ? » <https://www.planete-energies.com/fr/media/article/quels-sont-hydrocarbures-non-conventionnels#:~:text=Les%20hydrocarbures%20non%20conventionnels%20souvent%20difficiles> (consulté le 3 juillet 2024).

¹⁵ Van de Graaf Thijs et Bradshaw Michael, « Stranded wealth: Rethinking the politics of oil in an age of abundance », *International affairs*, vol. 94, n° 6, 2018, p. 1316.

¹⁶ *Loc. cit.*

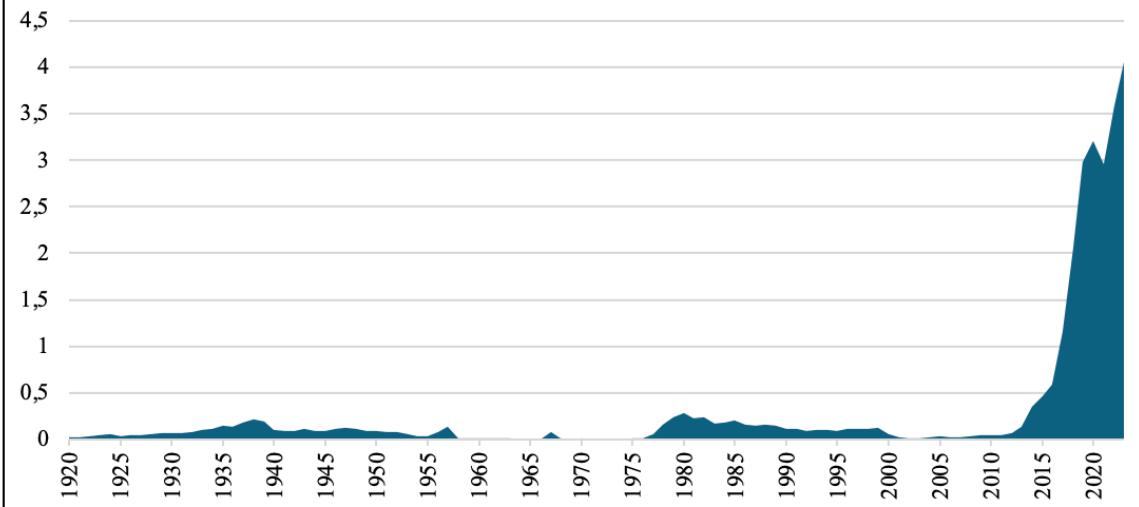
¹⁷ Claes Dag Harald, *The politics of oil: Controlling Resources, Governing Markets and Creating Political Conflicts*, Cheltenham, Edward Elgar, 2018, p. 152.

¹⁸ Ramady Mohammed et Madhi Wael, *OPEC in Shale Oil World : Where to Next ?*, Cham, Springer, 2015, p. 94.

¹⁹ *Loc. cit.*

²⁰ Van de Graaf Thijs et Bradshaw Michael, *op. cit.*, p. 1310.

Figure 2 : Exportations américaines de pétrole brut, exprimées en millions de b/j



Source : Auteur, à partir des données de U.S. Energy Information Administration, « U.S. Exports of Crude Oil », 2024.

cycle d'investissement bien plus court (plusieurs mois contre plusieurs années), n'implique pas de processus d'exploration à proprement parler car la localisation des gisements est bien connue, les coûts initiaux sont relativement bas et les délais de livraisons et de remboursement sont courts²¹. Ainsi, l'industrie du schiste fait preuve d'une grande flexibilité et agit comme un price-taker, en ne s'engageant sur les marchés que lorsque le prix est suffisant pour atteindre le seuil de rentabilité.

3.2 La guerre des prix 2014-2016, une divergence d'intérêts au niveau de la logique stratégique

Alors que les prix avaient atteint un pic d'environ 112\$/baril en juin 2014, à cause des crises en Syrie, Libye, Iraq et de la montée en puissance de l'organisation de l'État Islamique, les prix ont fini par chuter rapidement à partir de juillet pour atteindre +/- 60\$/baril en décembre 2014²². Cette chute des prix malgré un contexte

géopolitique brûlant s'explique par une demande mondiale en baisse du fait du ralentissement économique en Europe et en Asie, conjuguée à une offre excédentaire sur les marchés mondiaux, poussée par l'augmentation de la production en Libye, Angola et surtout, aux États-Unis²³. La situation économique du secteur pétrolier aux États-Unis est un facteur clé pour comprendre ces événements. La production américaine de pétrole s'est particulièrement développée grâce à l'industrie du schiste, tandis que la consommation interne a diminué, menant à une augmentation des exportations américaines de pétrole.

Étant donné le contexte de chute des prix et d'offre excédentaire, beaucoup d'analystes s'attendaient à une décision de l'OPEP visant à réduire sa production afin d'équilibrer l'offre et la demande pour maintenir les prix²⁴. La Conférence de l'OPEP du 27 novembre 2014 était dès lors très attendue, mais à la surprise de ces derniers, elle a pris la décision de ne pas entreprendre d'action. En effet, l'OPEP a décidé de maintenir le plafond collectif de

²¹ Van de Graaf Thijs et Bradshaw Michael, *op. cit.*, p. 1316.

²² Mahdi Ahmed Samir, « Saudi neomercantilism in the oil price war », *Review of economics and political science*, vol. 5, n°1, 2020, p. 11.

²³ *Loc. cit.*

²⁴ Alweqyan Deymah, « The Role of OPEC in Reducing Oil Prices under International Law: The 2014 Downfall and Today's Relevance », *Journal of East Asia and International Law*, vol. 13, n°1, 2020, p. 105.

30 millions barils/jour (b/j) qui avait été fixé en 2012, l'Arabie saoudite représentant à elle seule une production de plus de 10 millions de b/j²⁵. Cette décision a conduit à une « géopolitique de la vanne ouverte » sur le marché mondial²⁶, puisqu'elle consistait à maintenir un haut niveau de production dans un contexte d'abondance pétrolière. Le motif derrière cette décision était de maintenir des prix bas afin de faire pression sur l'industrie du schiste aux États-Unis et de les évincer du marché, en les empêchant d'être rentables avec un tel niveau de prix. La volonté était également de conserver des parts de marché qui se faisaient grignoter peu à peu par les producteurs en dehors de l'OPEP. Finalement, tous les membres de l'OPEP ont augmenté leur production pour éjecter les producteurs à hauts coûts hors du marché, et une véritable bataille pour les parts de marché s'est engagée hors et au sein de l'OPEP²⁷. L'Arabie saoudite, leader de facto de l'organisation, s'est défendue de toute intention politique derrière cette décision, affirmant que celle-ci était purement économique car il était très difficile de réduire la production et de renoncer à des parts de marché²⁸.

Il est important de noter que cette décision ne faisait initialement pas l'unanimité au sein de l'organisation. En effet, certains membres tels que l'Iran, l'Irak, le Venezuela et l'Algérie appelaient à réduire la production afin de faire remonter les prix, car ils en avaient besoin pour rééquilibrer leur budget national²⁹. L'Arabie saoudite les a toutefois convaincus de la nécessité d'une telle politique pétrolière étant donné le danger que l'industrie du schiste représentait pour les parts de marché de l'OPEP. D'autres auteurs soulignent que beaucoup de membres de l'OPEP

souhaitaient réduire la production pour faire remonter les prix, mais qu'aucun ne voulait assumer la responsabilité de réduire sa propre production³⁰. L'Arabie saoudite de son côté ne voulait pas opérer une réduction unilatérale de sa production et était particulièrement agacée que ses homologues trichent sur leurs quotas³¹. Ces différences de point de vue permettent de souligner la dispersion des intérêts et des capacités entre les membres de l'OPEP qui empêche une coordination efficace. Bien qu'ils aient tous un intérêt commun à maximiser leur rente pétrolière, il peut y avoir de grandes divergences quant à la stratégie à adopter face à une situation donnée sur le marché pétrolier.

De manière générale, la politique pétrolière de l'OPEP est avant tout un compromis entre maintien de parts de marchés et maintien d'un prix stable et suffisant. D'un côté, l'organisation peut réduire sa production afin de faire remonter le prix du baril, tout en s'exposant au risque que d'autres producteurs en dehors de l'OPEP prennent le relais et s'emparent de leurs parts de marché. D'un autre côté, l'organisation peut décider de maintenir son niveau de production et des parts de marché, en s'exposant au risque d'une plus ample chute des prix. Les pays de l'OPEP doivent également prendre en compte des aspects de court et de long terme. À court terme, ils doivent dégager un revenu issu des exportations pétrolières suffisant pour équilibrer leur budget national. À long terme, ils doivent s'assurer des parts de marché suffisamment importantes pour pérenniser leurs revenus à l'exportation. Ce second aspect s'applique particulièrement à l'Arabie saoudite qui souhaite écouler ses gigantesques réserves de pétrole et

²⁵ Claes Dag Harald, *op. cit.*, p. 151.

²⁶ Hache Emmanuel, « L'OPEP peut-elle survivre dans un monde d'abondance pétrolière ? », *La revue internationale et stratégique*, vol. 104, n°4, 2016, p. 62.

²⁷ Van de Graaf Thijs, « Is OPEC dead? Oil exporters, the Paris agreement and the transition to a post-carbon world », *Energy research and social science*, vol. 93, 2017, p. 182.

²⁸ Alweqyan Deymah, « The Role of OPEC in Reducing Oil Prices under International Law: The 2014 Downfall and Today's Relevance », *op. cit.*, pp. 107-108.

²⁹ Mahdi Ahmed Samir, *op. cit.*, p. 10.

³⁰ Ulatowski Rafal, *op. cit.*, p. 250.

³¹ *Ibid.*

bénéficier des leviers politiques induits par le maintien de bonnes relations avec les pays importateurs³². D'une certaine manière, la richesse des membres de l'OPEP est intrinsèquement liée au développement économique mondial et à une demande continue de pétrole.

C'est via cette décision de l'OPEP de ne pas réduire sa production que s'est engagée une guerre des prix entre l'OPEP, la Russie et l'industrie américaine du schiste jusqu'en 2016. L'Arabie saoudite, les ÉAU, le Koweït et le Qatar ont pu s'engager dans une guerre des prix car leurs réserves financières sont considérables et leur ratio dette/PIB est faible³³, leur permettant d'encaisser le coût momentané d'une guerre des prix en attendant l'élimination des concurrents. Cette stratégie est toutefois beaucoup plus risquée pour les autres membres de l'OPEP à la situation financière beaucoup plus délicate. Cette différence de capacités financières entre les membres au niveau de la logique stratégique explique les divergences au sein de l'organisation et rend difficile l'élaboration d'une stratégie commune. Certains États tels que l'Iran et le Venezuela ont même émis l'hypothèse, jugée conspirationniste par les analystes, que cette stratégie du laissez-faire était le fruit d'une tactique visant à les affaiblir économiquement³⁴. En ce qui concerne la Russie, elle s'est déclarée prête à conserver un niveau de production équivalent à 10 millions de b/j malgré le niveau des prix³⁵. Bien que les exportations de pétrole contribuent grandement à la richesse du pays et que la stabilité économique et budgétaire dépend fortement des exportations d'hydrocarbures, la Russie est très peu enclue aux réductions de la production, ce qui explique historiquement

la faible coopération de la Russie avec l'OPEP jusqu'à 2017. La stratégie russe a le plus souvent été celle d'un *free-rider*, bénéficiant des remontées de prix provoquées par les décisions de l'OPEP tout en n'ayant pas eu à réduire sa propre production³⁶. Les États-Unis quant à eux n'ont exprimé aucune inquiétude quant à la situation sur le marché pétrolier. Cette position s'explique par le fait que malgré que les États-Unis soient redevenus un des plus grands producteurs de pétrole au monde et soient devenus exportateur net en 2020, le pays demeure également un important pays consommateur. Bien que l'industrie américaine du schiste désire un prix du pétrole élevé afin d'être rentable, les consommateurs américains souhaitent au contraire un prix faible à la pompe. Étant donné que les questions liées au pouvoir d'achat sont cruciales lors des campagnes électorales américaines, le Président en exercice souhaite toujours un prix du pétrole modéré³⁷.

En ce qui concerne le CRE de manière plus générale, la situation de prix bas sur le marché pétrolier mondial aurait pu conduire à une innovation institutionnelle en son sein. Par exemple, l'inquiétude des pays producteurs de pétrole aurait pu les pousser à négocier la création d'un nouveau régime de coopération entre pays exportateurs ou la réforme d'institutions existantes afin de pallier la situation sur le marché. La théorie mobilisée dans la présente recherche souligne toutefois qu'un changement de politique ou une innovation institutionnelle n'est attendu que lorsque des acteurs puissants au sein du complexe de régimes sont mécontents vis-à-vis de la situation en cours. Durant la période 2014-2016, ce sont les pays producteurs de pétrole les plus fragiles qui

³² Mahdi Ahmed Samir, *op. cit.*, p. 15.

³³ Hache Emmanuel, *op. cit.*, p. 65.

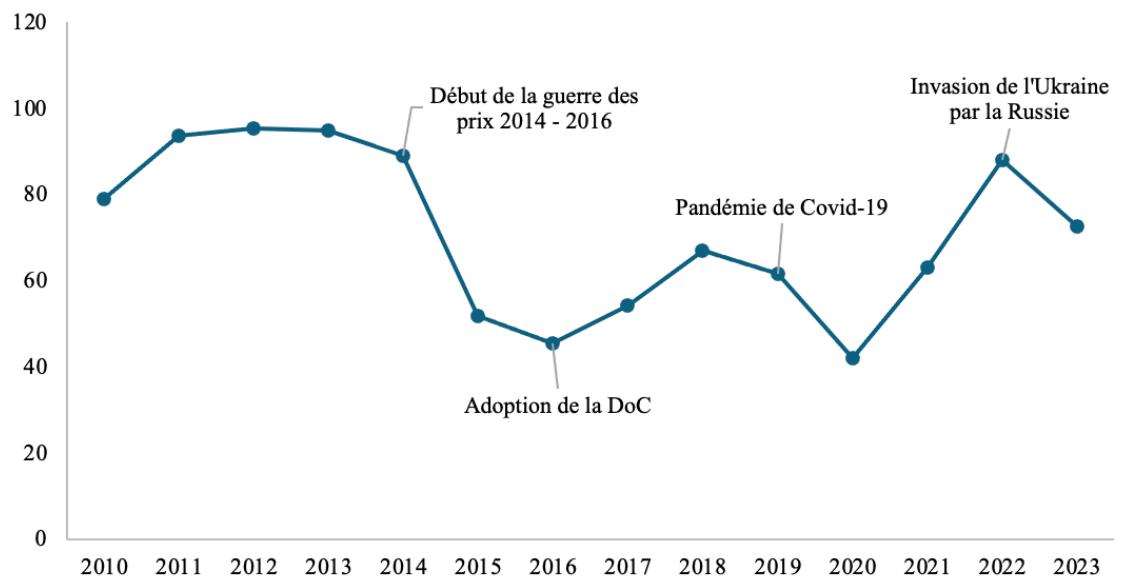
³⁴ Mahdi Ahmed Samir, *op. cit.*, p. 11 ; Alweqyan Deymah, *op.cit.*, p. 97.

³⁵ Tully Andy, « OPEC calls for widespread production cuts », *OilPrice.com*, 20 décembre 2014, disponible à l'adresse suivante : <http://oilprice.com/Energy/Crude-Oil/OPEC-Calls-For-Widespread-productionCuts.html> (consulté le 18 juin 2014).

³⁶ Issaev Leonid et Kozhanov Nikolay, « Diversifying relationships: Russian policy toward GCC », *International politics*, vol. 58, n°6, 2021, p. 897.

³⁷ Ulatowski Rafal, *op. cit.*, p. 251.

Figure 3 : Prix du pétrole brut, \$/baril, en dollars constants (2010)



Source : Auteur, à partir des données de Banque Mondiale, « World Bank Commodity Price Data (The Pink Sheet) », 2024.

étaient menacés d'un point de vue économique et budgétaire et qui étaient désireux d'agir face au *statu quo*. Les trois plus gros producteurs de pétrole (États-Unis, Russie, Arabie saoudite), qui détiennent beaucoup plus de pouvoir sur la scène pétrolière, étaient en revanche décidés à persévéérer dans une guerre des prix, expliquant l'absence de changement de politique et d'innovation institutionnelle durant cette période.

4. La création de l'OPEP+ : alignement des intérêts et innovation institutionnelle au sein du CRE

4.1 L'échec de la guerre des prix et l'alignement des intérêts des pays exportateurs

La situation de prix bas sur le marché pétrolier mondial entre 2014 et 2016 a provoqué des conséquences économiques considérables pour les pays exportateurs de pétrole, puisque leur

prospérité repose en grande partie sur le secteur pétrolier. En effet, lorsque les prix d'effondrent, les pays exportateurs font face à un important déficit budgétaire qui les constraint à réduire les dépenses, introduire de nouvelles taxes et emprunter sur les marchés financiers. Cela a notamment été le cas de l'Arabie saoudite, qui a vu ses recettes pétrolières chuter et son déficit se creuser³⁸. L'État a dès lors été contraint d'emprunter sur les marchés et de mettre en place des mesures d'austérité. Ces décisions sont politiquement sensibles dans un pays où le contrat social repose sur la redistribution de la richesse pétrolière par le gouvernement, tandis que les citoyens acceptent la domination de la famille Al Saoud au sein de cercles fermés du pouvoir.³⁹. De plus, les résultats de cette guerre des prix se sont révélés peu concluants au regard des objectifs fixés par l'Arabie saoudite. L'industrie américaine de schiste n'a pas été évincée du marché et a gagné en efficacité du fait des progrès technologiques et de la pression de la concurrence sur les marchés mondiaux⁴⁰. En ce qui concerne

³⁸ Bradshaw Michael, Van de Graaf Thijs et Connolly Richard, « Preparing for the new oil order? Saudi Arabia and Russia », *Energy strategy reviews*, vol. 26, 2019, p. 5.

³⁹ *Loc. cit.*

⁴⁰ Gramer Robie, « Desperate Saudis, Russians agree to extend oil production cuts », *Foreign Policy*, 15 mai 2017, disponible à l'adresse suivante :

ses parts de marché, cette stratégie s'est également soldée par un échec. Bien que l'Arabie saoudite soit parvenue à gagner quelques parts du marché en Europe au détriment de la Russie, elle a perdu d'importantes parts de marché en Asie au profit de l'Iran et de l'Irak, ainsi qu'aux États-Unis au profit de l'industrie du schiste⁴¹.

Face à l'échec de la stratégie d'évincer l'industrie américaine de schiste et la situation de prix bas qui devenait de plus en plus préoccupante pour la stabilité économique des pays exportateurs de pétrole, un dialogue entre producteurs OPEP et non-OPEP a commencé à se mettre en place. Les premiers signes de dialogue étaient déjà perceptibles lors de l'effondrement des prix et se sont clairement affirmés à l'été 2014. En effet, peu avant la conférence de l'OPEP de novembre 2014, une réunion avait été organisée pour envisager une possible coopération entre l'OPEP et les pays non membres, dans le but d'apporter une réponse collective et de rééquilibrer le marché pétrolier mondial⁴². Les parties étaient toutefois trop sceptiques pour parvenir à un accord et ont au final adopté d'autres stratégies détaillées supra.

C'est à travers le dialogue entre deux des trois plus producteurs mondiaux de pétrole, l'Arabie saoudite et la Russie, que la perspective d'une coopération élargie entre producteurs de pétrole va renaître en 2016. L'OPEP, avec l'Arabie saoudite à sa tête, s'est rendue à l'évidence que sa stratégie s'est révélée être un échec et que la situation sur les marchés desservait ses intérêts. La Russie de son côté, elle aussi durement affectée économiquement et budgétairement, s'est également rendue compte que la situation sur les marchés

desservait ses intérêts⁴³. Ainsi, les difficultés économiques rencontrées par ces deux États impliquent un alignement des intérêts au niveau de la logique stratégique expliquant la naissance d'un dialogue de coopération. Les deux États ont dorénavant un intérêt commun qui est d'intervenir sur le marché pétrolier pour augmenter le prix du baril. Au niveau de la logique stratégique, cet alignement des intérêts est d'autant plus significatif qu'il concerne deux acteurs qui détiennent beaucoup de pouvoir sur la scène pétrolière mondiale.

4.2 La centralité du dialogue russo-saoudien

En février 2016, lors d'une réunion entre ministres responsables du secteur pétrolier, le ministre russe Alexandre Novak et le ministre saoudien Ali al-Naïmi se sont déclarés prêts à geler leur production au niveau de janvier afin de rééquilibrer le marché pétrolier⁴⁴. Ali al-Naïmi avait déclaré lors de cette réunion que cette potentielle mesure ne serait qu'un début et que d'autres pays étaient amenés à se joindre au processus. Le 18 avril 2016, les pays producteurs de pétrole se sont réunis à Doha dans l'espoir de conclure un accord pour un gel de la production. Les négociations se sont finalement soldées par un échec car l'Arabie saoudite s'est retirée au dernier moment. La raison était que le Royaume refusait de signer un accord qui ne s'appliquerait pas à l'Iran. En effet, l'Iran avait urgentement besoin d'exporter plus de pétrole afin de financer ses programmes menés sur son territoire et à l'étranger et refusait dès lors de réduire sa production, afin de retrouver un niveau précédent les sanctions de 2012⁴⁵. Depuis le début des années 2000, les relations irano-

<https://foreignpolicy.com/2017/05/15/desperate-saudis-russians-agree-to-extend-oil-production-cuts-opec-energy-shale-boom/> (consulté le 18 juin 2014).

⁴¹ Mahdi Ahmed Samir, *op. cit.*, p. 12.

⁴² Center for Strategic & International Studies, « A Discussion with His Excellency Ali Ibrahim Al-Naimi », 2 décembre 2016, disponible à l'adresse suivante : <https://www.csis.org/events/discussion->

his-excellency-ali-ibrahim-al-naim (consulté le 18 juin 2014).

⁴³ Bradshaw Michael, Van de Graaf Thijs et Connolly Richard, *op. cit.*, p. 6.

⁴⁴ *Loc. cit.*

⁴⁵ Elyassi Hamid, « Survival of OPEC and Saudi-Iran Relations—A Historical Overview », *Contemporary Review of the Middle East*, vol. 5, n°2, 2018, p. 138.

saoudiennes s'étaient déjà dégradées en raison d'intérêts contradictoires au Liban et en Irak. En 2016, celles-ci étaient devenues ouvertement hostiles en raison de leur soutien aux camps opposés dans les crises politiques internes du Bahreïn ainsi que dans les guerres civiles en Syrie et au Yémen⁴⁶. Le sommet de Doha est le dernier auquel Ali al-Naïmi a participé. Son successeur Khaled al-Faleh, désigné en mai 2016, a décidé de défendre l'idée d'une réduction de la production plutôt que celle d'un gel⁴⁷. En parallèle, des discussions bilatérales entre la Russie et l'Arabie saoudite avaient lieu depuis plusieurs mois quant à la situation sur les marchés pétroliers mondiaux⁴⁸. Étant donné que ces deux pays figurent parmi les plus gros exportateurs mondiaux, la coopération russe avec l'OPEP semblait particulièrement essentielle pour assurer une gouvernance efficace de la production. Le 5 septembre 2016, en marge du Sommet du G20 en Chine, le ministre saoudien du pétrole Khaled al-Faleh et le ministre russe du pétrole Alexandre Novak ont signé une déclaration conjointe reconnaissant les défis auxquels les producteurs de pétrole faisaient face sur les marchés mondiaux, affirmant qu'ils étaient d'accord d'analyser de manière commune les marchés pétroliers et de formuler conjointement des recommandations pour stabiliser ceux-ci⁴⁹. Cette déclaration conjointe était une étape majeure pour mettre fin à la guerre des prix et restaurer une forme de stabilité sur les marchés mondiaux. En plus de cette réunion entre ministres, une réunion entre Mohammed Ben Salman et Vladimir Poutine s'est également tenue en marge du G20, contribuant fortement au

rapprochement de la Russie avec l'Arabie saoudite et l'OPEP⁵⁰.

Le 30 novembre 2016, la Conférence de l'OPEP a finalement décidé d'opérer une réduction de la production de 1,2 million b/j, pour revenir à un niveau de 32,5 millions b/j comme c'était le cas en janvier 2016⁵¹. Comme expliqué précédemment, le niveau était officiellement de 30 millions de b/j, mais le véritable niveau dépassait ce plafond étant donné la production record en Arabie saoudite et celle accrue en Irak et en Libye, l'exemption des quotas de l'Indonésie récemment réintégrée au sein de l'OPEP et l'insistance de l'Iran de retrouver un niveau de production équivalent à celui précédent les sanctions américaines⁵². Pour sa part, l'Arabie saoudite a accepté de réduire sa production de 0,486 million b/j, ce qui signifie assumer à elle seule 42 % de la réduction totale de l'OPEP. L'Irak a accepté de diminuer sa production de 0,21 million de b/j, tandis que l'Iran a été le seul pays autorisé à augmenter sa production (de 0,09 million de b/j). La Libye et le Nigéria, de leur côté, ont été exemptés de cet accord de réduction de la production. La conclusion de cet accord peut être considérée comme un véritable accomplissement pour l'OPEP, démontrant sa résilience et sa capacité à dépasser les différends politiques entre ses membres.

Un mois plus tard, le 10 décembre 2016, une réunion de l'OPEP s'est tenue avec 11 autres producteurs de pétrole (Azerbaïdjan, Bahreïn, Brunei, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Malaisie, Mexique, Oman, Russie, Soudan, et Soudan du Sud). Ces derniers se sont engagés à une réduction totale de la production de 0,558

⁴⁶ Elyassi Hamid, « Survival of OPEC and Saudi-Iran Relations—A Historical Overview », *Contemporary Review of the Middle East*, vol. 5, n°2, 2018, p. 138.

⁴⁷ Ulatowski Rafal, *op. cit.*, p. 252.

⁴⁸ Claes Dag Harald, *op. cit.*, p. 153.

⁴⁹ Reuters, « Saudi-Russian joint statement on oil market cooperation », *Reuters*, 5 septembre 2016, disponible à l'adresse suivante : <https://www.reuters.com/article/markets/commoditi>

[es/saudi-russian-joint-statement-on-oil-market-cooperation-idUSL8N1BH303/](https://www.opec.org/opec_web/en/press_room/3912.htm) (consulté le 13 juin 2024).

⁵⁰ Ulatowski Rafal, *op. cit.*, p. 252.

⁵¹ OPEC, « OPEC 171st Meeting concludes », *OPEC Press release*, n° 24, 2016, disponible à l'adresse suivante : https://www.opec.org/opec_web/en/press_room/3912.htm (consulté le 18 juin 2024).

⁵² Mahdi Ahmed Samir, *op. cit.*, p. 11.

million b/j, dont 0,3 million pour la seule Russie, portant ainsi la réduction de la production à un total approchant 1,8 million b/j⁵³. Un comité ministériel de surveillance, le *Joint Ministerial Monitoring Committee* (JMMC), a été établi afin de superviser le respect de l'accord de production initialement prévu pour une durée de 6 mois. Le but affiché de cet accord était de rééquilibrer l'offre et la demande sur les marchés. Ainsi, deux ans après la non-décision de l'OPEP, un nouvel accord OPEP-non-OPEP avait été conclu. Cette fois, la réduction de production concernait 24 pays exportateurs de pétrole, sous le leadership de deux des trois plus gros producteurs de pétrole au monde. Cet accord a été conclu à travers la signature de la *Declaration of Cooperation* (DoC), donnant naissance à ce qui est communément appelé l'OPEP+⁵⁴. Seule cette coopération entre deux acteurs majeurs de la scène pétrolière a permis un rééquilibrage du marché pétrolier mondial. Comme symbole de ce rapprochement entre la Russie et l'Arabie saoudite, le Roi d'Arabie saoudite a rendu visite à Vladimir Poutine en octobre 2017, la toute première de leur histoire.

Suite à la signature de la DoC, le respect des quotas ainsi que les réductions de la production ont été plus élevés que prévu, menant à une forte remontée des prix en 2018. Le niveau de conformité s'est élevé à 147 % en mai 2018⁵⁵, ce qui signifie que les parties à l'accord ont réduit leur production plus que nécessaire. En juin 2018, le niveau de conformité est retourné à 100 %⁵⁶, signifiant dans les faits une

augmentation de la production. Cependant, les conséquences à moyen terme ont été une augmentation de la production en dehors de l'OPEP+, en particulier aux États-Unis. Combinée à une demande plus faible que prévu, cette production américaine a à nouveau conduit à un crash des prix. Face à cette situation, les membres de l'OPEP+ étaient toujours résolus à intervenir sur le marché mondial pour le rééquilibrer et répondre à leurs besoins budgétaires. Lors de la 5^{ème} réunion OPEP-non-OPEP, les États ont décidé une réduction collective supplémentaire de la production d'environ 1,2 million de b/j⁵⁷. Ainsi, initialement prévue pour une durée de 6 mois, la DoC a été prolongée à de multiples reprises jusqu'à l'adoption en 2019 de la *Charter of Cooperation*. Bien que le respect des quotas au sein de l'OPEP+ semble plutôt élevé, certains analystes et chercheurs doutent de l'impact réel de l'OPEP+ sur le marché pétrolier. Premièrement, certains soulignent que la réduction de la production physique est en partie involontaire chez certains États, en raison du sous-investissement en Angola, au Venezuela et au Mexique⁵⁸. Deuxièmement, certains auteurs se montrent sceptiques quant au véritable niveau d'engagement de la Russie dans cet accord. Du point de vue institutionnel, ils soulignent que contrairement aux membres de l'OPEP qui disposent d'une compagnie pétrolière nationale qui peut définir la politique pétrolière pour leur gouvernement ou qui se fait dicter sa politique pétrolière par son gouvernement, la Russie n'exerce aucun contrôle formel sur les différentes compagnies pétrolières russes⁵⁹. Du point

⁵³ OPEC, « OPEC and non-OPEC Ministerial Meeting », OPEC Press release, n°25, 2016, disponible à l'adresse suivante : https://www.opec.org/opec_web/en/press_room/3944.htm (consulté le 18 juin 2024).

⁵⁴ OPEC, « Declaration of Cooperation », Vienne, Autriche, 10 décembre 2016.

⁵⁵ OPEC, « The 4th OPEC and non-OPEC Ministerial Meeting concludes », OPEC Press release, n°14, 2018, disponible à l'adresse suivante : https://www.opec.org/opec_web/en/press_room/5081.htm (consulté le 18 juin 2024).

⁵⁶ *Loc. cit.*

⁵⁷ OPEC, « The 5th OPEC and non-OPEC Ministerial Meeting concludes », OPEC Press Release, n°28, 2018, disponible à l'adresse suivante : https://www.opec.org/opec_web/en/press_room/5279.htm#:~:text=Accordingly%2C%20the%205th%20OPEC,for%20an%20initial%20period%20of (consulté le 7 juin 2024).

⁵⁸ Ulatowski Rafal, *op. cit.*, p. 253.

⁵⁹ Krutikhin Mikhail et Overlabnd Indra, « OPEC and Russia. A happy pro forma marriage », in CLAES Dag Harald et CARAVINI Giuliano (dir.),

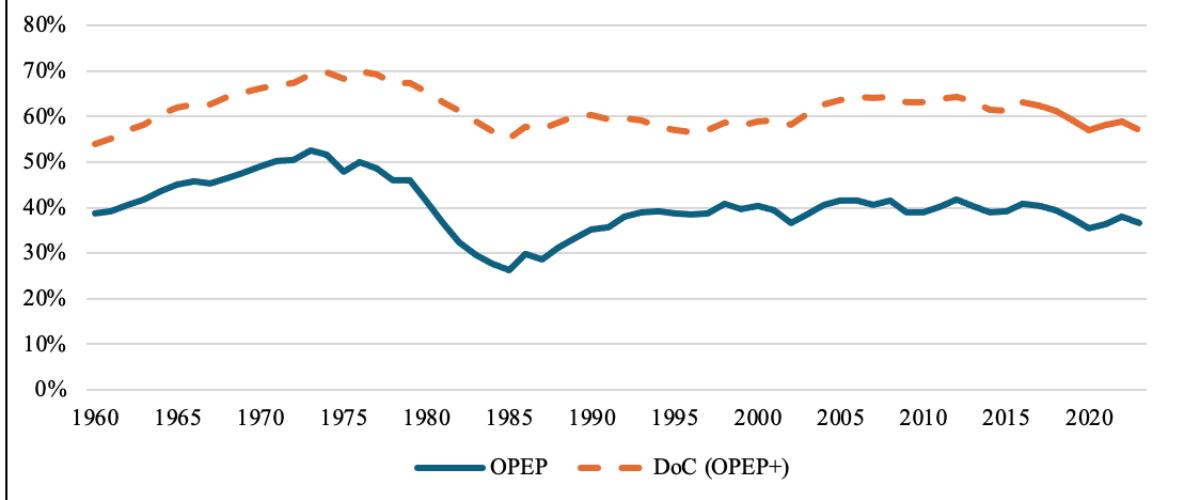
de vue technique, ils mettent en avant les conditions climatiques dans le nord de la Russie et l'absence de grands espaces de stockages qui rendent la régulation de la production très compliquée pour les opérateurs russes⁶⁰.

4.3 La création de l'OPEP+ : une innovation institutionnelle au sein du CRE

Afin d'interpréter la création de l'OPEP+, il est important de prendre en compte l'action de la logique organisationnelle en plus de la logique stratégique. Du point de vue théorique, la création de l'OPEP+ correspond à une innovation institutionnelle au sein du CRE. Cette création s'explique par le mécontentement des acteurs vis-à-vis d'un statu quo, en l'occurrence la situation sur le marché pétrolier, et l'insatisfaction des acteurs vis-à-vis du paysage institutionnel existant qui selon eux, ne permet de répondre à leurs intérêts. L'insatisfaction à l'égard du paysage institutionnel existant implique en effet une demande d'innovation. Toutefois, le poids des acteurs insatisfaits est également un facteur très important à prendre en compte. Si ce sont

des acteurs relativement faibles qui sont mécontents à l'égard d'une situation, il est très peu probable que leurs revendications conduisent à une modification du statu quo. Depuis des années, les plus petits producteurs au sein de l'OPEP demandaient que l'organisation entame un dialogue avec d'autres pays producteurs afin d'accroître son pouvoir d'influence, sans que ces revendications se soient concrétisées. Le changement au sein du CRE est en revanche beaucoup plus susceptible d'avvenir lorsque des acteurs puissants souhaitent un changement vis-à-vis de la situation en cours et que ce dernier est entravé par la structure institutionnelle existante. Ce sont en effet deux des trois plus gros producteurs de pétrole au monde, l'Arabie saoudite et la Russie, qui ont été à l'initiative du cadre élargi de l'OPEP+ et qui ont été les principaux artisans et négociateurs de la DoC. Ces deux acteurs, qui détiennent un pouvoir important sur la scène pétrolière mondiale grâce à leur importante production, ont décidé de s'engager dans un processus de coopération afin de mettre en œuvre une réduction de la production collective susceptible d'impacter de manière significative les marchés pétroliers

Figure 4 : Part de la production mondiale annuelle de l'OPEP et de l'OPEP+



Source : Auteur, à partir des données de OPEC, « OPEC Annual Statistical Bulletin 2024 », 2024.

Handbook of OPEC and the Global Energy Order: Past, Present and Future Challenges, New York et Oxford, Routledge, 2020, p. 242.

⁶⁰ *Loc. cit.*

mondiaux. En se référant toujours à la logique organisationnelle, et plus précisément à la théorie de l'équilibre ponctuée, la création de l'OPEP+ constitue une *path-dependent institutional innovation* car elle s'appuie sur l'architecture institutionnelle existante. Au lieu d'être une toute nouvelle institution, la DoC correspond davantage à un élargissement de l'OPEP sous la forme d'un régime international de producteurs élargi.

5. L'OPEP+ FACE AUX CRISES

5.1 L'échec de l'institutionnalisation formelle de l'OPEP+

Bien que la création de l'OPEP+ soit interprétée dans le présent travail comme une innovation institutionnelle au sein du CRE, cet accord de coopération se limite à la forme d'un régime international. L'éventualité d'une institutionnalisation formelle a pourtant été évoquée dès le début de l'existence de l'OPEP+. En effet, en octobre 2017, le Secrétaire général de l'époque Mohammed Barkindo prononçait un discours en faveur d'une institutionnalisation de la DoC afin de dépasser une simple gestion à court terme du marché pétrolier⁶¹. Le débat entre les 24 producteurs était dès lors de déterminer le degré d'engagement et d'institutionnalisation que devait revêtir cet accord.

En 2018, le contenu du projet d'accord de long terme entre les

⁶¹ OPEC, « The Current Oil Market Outlook and beyond », *OPEC Speeches*, 19 octobre 2017, disponible à l'adresse suivante : https://www.opec.org/opec_web/en/press_room/4582.htm (consulté le 3 juillet 2024).

⁶² Alrawi Mustafa et Gnana Jennifer, « Exclusive: Plans in the works for super group of oil producing countries », *The National*, 15 février 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.thenationalnews.com/business/energy/exclusive-plans-in-the-works-for-super-group-of-oil-producing-countries-1.705004> (consulté le 15 juin 2024).

⁶³ *Loc. cit.*

producteurs OPEP et non-OPEP a été dévoilé par le Président de l'OPEP de l'époque, Al Mazrouei⁶². Ce dernier a précisé que le but était d'élaborer un projet d'accord permettant à ce groupe de 24 producteurs de s'associer pour une plus longue période. Il espérait que pour fin 2018, tous les participants à l'accord de l'OPEP+ signent un nouvel accord fixant le cadre de cette coopération. Al Mazrouei a indiqué que durant 2017, les membres de l'OPEP+ avaient appris à coopérer et qu'une confiance mutuelle s'était installée, louant leur capacité à surmonter leurs différends politiques pour se concentrer sur un objectif commun de gestion des marchés pétroliers. En janvier 2018, le ministre saoudien de l'Énergie Khaled al-Faleh a affirmé que l'alliance entre son pays et la Russie était amenée à durer pour des décennies et des générations⁶³. En mars 2018, le prince héritier Mohammed ben Salman a quant à lui déclaré que l'Arabie saoudite et la Russie travaillaient de commun accord pour remplacer les accords annuels par des accords d'une durée de 10 à 20 ans⁶⁴. En outre, lors d'un forum d'affaires à New York entre les États-Unis et l'Arabie saoudite, al-Faleh a loué l'accord de l'OPEP+ comme étant une réussite témoignant du leadership saoudien sur les marchés pétroliers, soulignant le rôle prépondérant que son pays avait à jouer dans la gestion à long terme des marchés pétroliers mondiaux⁶⁵. En juin 2018, le ministre russe de l'énergie Alexandre Novak s'est exprimé en faveur d'un accord d'institutionnalisation de l'OPEP+⁶⁶. C'est

⁶⁴ Raval Anjli, « Opec and Russia considering 10-20 year oil alliance », *Financial Times*, 27 mars 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ft.com/content/6788ffe8-31de-11e8-ac48-10c6fdc22f03> (consulté le 13 juin 2024).

⁶⁵ *Loc. cit.*

⁶⁶ Kennedy Will, Mazneva Elena et Mahdi Wael, « Russia-Saudi plans for Super-OPEC could reshape global oil order », *Bloomberg*, 22 juin 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-06-22/russia-saudi-plans-for-super-opec-could-reshape-global-oil-order> (consulté le 18 juin 2024).

ainsi que l'Arabie saoudite et la Russie ont invité tous les participants de l'OPEP+ à s'engager dans une coopération approfondie, en présentant un projet prévoyant une nouvelle institution avec son propre traité constitutif et son propre secrétariat. Cette institution aurait pu adopter un système de vote différent de celui de l'OPEP, accordant plus de droits aux plus gros producteurs à la place du principe « un pays = une voix »⁶⁷.

Toutefois, en décembre 2018, la position russe vis-à-vis d'un accord de long terme, et plus particulièrement envers l'institutionnalisation, a commencé à s'infléchir. Alexandre Novak a déclaré qu'une nouvelle organisation ne serait pas créée en raison du risque d'une bureaucratisation inutile et de la législation anticartel en vigueur aux États-Unis⁶⁸. Cette position était le signe que la Russie voyait dorénavant l'OPEP+ comme un simple mécanisme de coopération plutôt qu'une véritable organisation, c'est-à-dire comme un forum de discussions adoptant des mémorandums et des décisions communes. Malgré cette déclaration, al-Faleh a assuré lors de la 13^e réunion du JMMC, du 18 mars 2019 à Baku, que le développement de la *Charter of Cooperation* de long terme avançait de manière satisfaisante⁶⁹.

D'autre part, les membres de l'OPEP+ ont commencé à émettre des doutes sur la pertinence d'une gestion commune des marchés pétroliers et ce, en regard de la réactivité de l'industrie américaine du schiste à l'évolution des prix ainsi que son potentiel de production. Les

réticences ont été particulièrement fortes en Russie, exprimées notamment par le PDG de la compagnie pétrolière russe Rosneft, Igor Sechin⁷⁰. Malgré celles-ci, les membres de l'OPEP+ ont dévoilé une première version de la *Charter of Cooperation*, définie comme un « [...] voluntary commitment, to enable the continued proactive dialogue between countries in the Declaration of Cooperation. »⁷¹. L'examen de ce texte démontre clairement que les efforts en faveur d'une institutionnalisation accrue n'ont pas réussi à se matérialiser. Ainsi, la coopération entre les pays exportateurs au sein de l'OPEP+ demeure à ce jour basée sur des négociations entre gouvernements, dans un cadre non formalisé et flexible. Contrairement à l'OPEP qui est une organisation intergouvernementale disposant d'un secrétariat et de statuts, l'OPEP+ demeure un régime international.

L'échec de l'institutionnalisation formelle s'explique par l'absence d'une convergence d'intérêts suffisamment forte au niveau de la logique stratégique. L'institutionnalisation n'aurait pu avoir lieu sans la Russie en raison du pouvoir qu'elle détient sur la scène pétrolière. L'adoption de la DoC a été possible car l'intérêt à coopérer pour intervenir sur les marchés était suffisamment fort pour créer collectivement un nouveau régime international. En revanche, cet intérêt commun était insuffisant pour s'engager de manière plus contraignante dans une institution formelle. Cette absence d'institutionnalisation n'a toutefois pas empêché l'OPEP+ d'agir sur

⁶⁷ Kennedy Will, Mazneva Elena et Mahdi Wael, *op. cit.*

⁶⁸ Paraskova Tsvetana, « OPEC+ Will Not Be Formalized », *OilPrice.com*, 27 décembre 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://oilprice.com/Energy/Energy-General/OPEC-Will-Not-Be-Formalized.html> (consulté le 18 juin 2024).

⁶⁹ OPEC, « Remarks by the Chairman of the JMMC », *OPEC Press Release*, 18 mars 2019, disponible à l'adresse suivante : https://www.opec.org/opec_web/en/press_room/5425.htm (consulté le 8 juillet 2024).

⁷⁰ Reuters, « Russia's Rosneft discusses govt compensation for OPEC deal extension – agencies », *Reuters*, 4 juin 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://www.reuters.com/article/oil-opec-russia-sechin/update-1-russias-rosneft-discusses-govt-compensationfor-opec-deal-extension-agencies-idUSKBN23B2FW/> (consulté le 15 juin 2024).

⁷¹ OPEC, « Charter of Cooperation », disponible à l'adresse suivante : https://www.opec.org/opec_web/static_files_project/media/downloads/press_room/the%20Charter%20of%20Cooperation%20poem.pdf

le marché pétrolier, de mener des actions coordonnées et d'être toujours active à ce jour.

5.2 L'OPEP+ face à la crise du COVID-19

La pandémie mondiale de COVID-19 a été un évènement sans précédent qui a provoqué des changements imprévus, tant au niveau de la demande que de la production mondiale de pétrole. Les mesures sanitaires de confinement, mises en place dans un premier temps en Chine puis dans la plupart des États du monde à partir de mars 2020, ont entraîné une contraction brutale et inattendue de la demande mondiale de pétrole. Cette contraction de la demande mondiale de pétrole a provoqué une chute drastique du prix du baril. Entre le 1er janvier et le 1er avril 2020, le prix du baril de *West Texas Intermediate* (WTI) est passé de 61 à 20 dollars, tandis que celui du *Brent* a diminué de 66 à 25 dollars.⁷². L'offre mondiale n'a quant à elle pas pu s'ajuster rapidement à cette baisse, en raison de la difficile régulation de la production. Les capacités de stockage ayant atteint leur niveau de saturation, les producteurs et traders se sont retrouvés avec d'énormes quantités de pétrole qu'ils ne savaient pas où entreposer. Face à cette surabondance, le prix du pétrole brut WTI a même chuté jusqu'à devenir négatif fin avril 2020, ce qui signifie que les opérateurs ont payé les clients pour se débarrasser du pétrole qu'ils ne pouvaient pas stocker⁷³.

Le fragile équilibre qui régnait sur le marché pétrolier mondial grâce aux mesures antérieures de l'OPEP+ a donc été rompu par le déclenchement de la pandémie. Dans ce contexte de grande incertitude, les membres de l'OPEP+ ont envisagé une nouvelle réduction collective de la production. Cependant, de manière inattendue, ces négociations ont échoué en raison d'un désaccord entre l'Arabie saoudite et la Russie. L'Arabie saoudite a proposé une réduction de la production de 1,5 million de b/j en mars 2020⁷⁴, ce que la Russie a refusé. Durant les pourparlers, les Russes ont motivé ce refus par plusieurs arguments. Premièrement, ils estimaient que les remontées de prix provoquées par l'OPEP+ avaient indirectement subventionné les producteurs à hauts coûts, dont l'industrie américaine du schiste qui leur fait concurrence⁷⁵. Deuxièmement, les Russes souhaitaient maintenir des prix bas afin de toucher durement les producteurs américains en guise de réponse aux sanctions américaines touchant sa plus grosse entreprise pétrolière Rosneft ainsi que les entreprises associées au projet de gazoduc Nord Stream 2⁷⁶. Troisièmement, le vice-ministre russe de l'Énergie Pavel Sorokin a également évoqué que la Russie ne voulait pas être piégée dans un cercle de réductions répétées et que les forces du marché étaient le meilleur instrument pour ramener l'équilibre lorsque la demande future est incertaine, tout en ajoutant que tous les canaux de communication restaient ouverts entre la Russie et les autres membres de l'OPEP+⁷⁷. En désaccord avec

⁷² Antonin Céline, « Pétrole. Chronique d'un effondrement », *OFCE Policy Brief*, n°68, 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2020/OFCEpbrief68.pdf> (consulté le 7 juin 2024).

⁷³ Hanieh Adam, « COVID-19 and Global Oil Markets », *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement*, vol. 42, n°1-2, 2021, p. 102

⁷⁴ OPEC, « OPEC 178th (Extraordinary) Meeting of the Conference concludes », OPEC Press Release, n°3, 2020, disponible à l'adresse suivante :

https://www.opec.org/opec_web/en/press_room/5865.htm (consulté le 7 juin 2024).

⁷⁵ Glosserman Brad, « Egos and U.S. fracking trigger Russia-Saudi oil price war », *The Japan Times*, 16 mars 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.japantimes.co.jp/opinion/2020/03/16/commentary/world-commentary/egos-u-s-fracking-trigger-russia-saudi-oil-price-war/> (consulté le 5 juillet 2024).

⁷⁶ *Loc. cit.*

⁷⁷ Astakhova Oleysa et Golubkova Katya, « Exclusive: Russia to OPEC - deeper oil cuts won't work », *Reuters*, 11 mars 2020, disponible à l'adresse suivante :

le point de vue russe, l'Arabie saoudite s'est immédiatement engagée dans une guerre des prix en augmentant sa production afin de sanctionner le refus de coopérer de la Russie, provoquant une diminution des prix qui fut la plus importante depuis la 1^{ère} guerre du Golfe. Engagées dans une guerre des prix, la Russie et l'Arabie saoudite se sont déclarées prêtes à une période prolongée de prix bas⁷⁸.

Dès avril 2020, les deux États ont toutefois mis fin à leur différend et la Russie a accepté de se conformer à la DoC⁷⁹. Face à la situation sur le marché pétrolier, les deux leaders de l'OPEP+ ont décidé de changer de stratégie, ce qui a permis à l'OPEP+ d'adopter de nouveaux quotas de production. Les réductions de la production opérées par l'OPEP en 2020 se sont révélées les plus importantes et les plus durables de son histoire. De plus, l'OPEP+ a mis en place un mécanisme de compensation afin de garantir que les membres incapables de réduire rapidement leur production en accord avec les quotas fixés puissent compenser leurs manquements via des réductions graduelles au cours des mois suivants⁸⁰.

L'épisode de la guerre des prix de mars et avril 2020 a démontré que l'OPEP+ reposait sur un alignement fragile des intérêts au niveau de la logique stratégique, qui pouvait à tout moment être rompu lorsque les principaux acteurs ont des divergences de vues concernant la stratégie à adopter sur les marchés. Toutefois, cet épisode a également démontré la résilience dont était capable ce régime international, étant donné que le différend s'est résolu dès le mois suivant et que des mesures fortes ont été prises pour faire face à la crise touchant le marché pétrolier. Le rétablissement de la

<https://www.reuters.com/article/us-oil-opec-russia-exclusive/exclusive-russia-to-opec-deeperoil-cuts-wont-work-idUSKBN20Y2TJ/> (consulté le 15 juin 2024).

⁷⁸ Seddon Max, « Russia says it can deal with pain of a Saudi oil price war », *Financial Times*, 9 mars 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ft.com/content/4009472c-620e-11ea-b3f3-fe4680ea68b5> (consulté le 13 juin 2024).

DoC permet ainsi de souligner la dépendance au sentier au niveau de la logique organisationnelle : malgré leurs divergences stratégiques, les États maintiennent une coopération au sein du régime international, ce qui les poussent à rétablir l'accord.

5.3 L'OPEP+ face à la guerre en Ukraine

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les gouvernements occidentaux ont adopté toute une série de sanctions économiques à l'égard de la Russie, touchant notamment les exportations russes d'énergie. Les gouvernements occidentaux, et particulièrement les États-Unis, ont fait pression sur l'Arabie saoudite et l'OPEP pour qu'ils augmentent l'offre de pétrole afin de compenser les sanctions touchant les exportations russes. L'Arabie saoudite et l'OPEP ont refusé, justifiant que pour des raisons économiques, il n'était pas possible d'augmenter la production.

Ce refus est une véritable défiance à l'égard du partenariat de longue date entre l'Arabie saoudite et les États-Unis, ces derniers garantissant la sécurité du Royaume et les soutenant militairement dans la région du Moyen-Orient. En échange, l'Arabie saoudite tempère les prix et garantit la sécurité énergétique américaine et mondiale via son énorme capacité de réserve comprise entre 1 et 2,5 millions b/j, permettant de palier très rapidement à une rupture d'approvisionnement causée par un conflit ou une catastrophe naturelle, comme cela a été le cas par le passé, par exemple en Irak,

⁷⁹ OPEC, « Deepening Dialogues: The importance of multilateral cooperation », *OPEC Bulletin* 11/20, 2020 (consulté le 10 juillet 2024).

⁸⁰ OPEC, « Market rebalancing, full commitment to conformity remains the focus – JMMC », *OPEC Press Release*, n°11, 2020, disponible à l'adresse suivante : https://www.opec.org/opec_web/en/press_room/6010.htm (consulté le 27 juin 2024).

Iran, Venezuela ou Koweït⁸¹. La décision extraordinaire de l’OPEP+, le 5 octobre 2022, de réduire la production à hauteur de 2 millions de b/j a provoqué de vives tensions entre l’Administration Biden et Riyad⁸². En effet, cette décision de l’Arabie saoudite et de la Russie a affaibli les sanctions occidentales, en provoquant une hausse des prix et en permettant à la Russie de dégager d’importantes recettes issues des exportations d’énergie, ce qui a permis à l’économie russe de reprendre son souffle face à la pression des sanctions occidentales⁸³. L’OPEP+ s’est défendue de toute motivation politique en justifiant que cette décision était purement économique et destinée à maintenir un prix suffisant pour les pays producteurs de pétrole. De son côté, l’Arabie saoudite s’est défendue en affirmant que, quelques jours après la décision de l’OPEP+, elle avait voté pour condamner l’annexion de territoires ukrainiens par la Russie lors de l’Assemblée générale des Nations Unies. L’attitude de l’Arabie saoudite témoigne d’un certain affaiblissement du partenariat entre les États-Unis et le Royaume. D’une part, les États-Unis se détournent en partie du Moyen-Orient en raison du pivot asiatique, en plus d’être dorénavant beaucoup plus indépendants énergétiquement grâce au développement de l’industrie du schiste. D’autre part, l’Arabie saoudite est de plus en plus sceptique à l’égard des garanties de sécurité américaines, entretient des relations tendues avec l’Administration Biden en ce qui concerne le respect des droits humains et l’assassinat du journaliste Jamal Kashoggi et souhaite dorénavant entretenir des relations extérieures

diversifiées qui ne sont pas uniquement tournées vers les États-Unis⁸⁴.

La décision d’opérer une réduction de la production malgré un contexte international brûlant souligne que, malgré l’existence de différends politiques au sein de l’OPEP et de l’OPEP+, les membres sont avant tout unis par un intérêt économique commun. Le rebond du prix du pétrole a été très bénéfique économiquement pour les membres de l’OPEP+ et ces derniers désiraient donc profiter de la remontée des prix en maintenant la pression du côté de l’offre. Malgré l’instrumentalisation de l’énergie comme arme politique par la Russie depuis le début de la guerre en Ukraine, les États membres de l’OPEP+ ont un intérêt économique commun à maintenir la pression sur les prix. En parallèle de ces avantages, la coopération au sein de l’OPEP+ confère des bénéfices politiques et diplomatiques notoires à la Russie. Malgré les tentatives d’isolement international de la Russie initiées par les pays occidentaux depuis l’annexion de la Crimée en 2014 et l’intensification de ces tentatives depuis 2022, la coopération au sein de l’OPEP+ permet à la Russie de redorer son image internationale en montrant qu’elle n’est pas totalement isolée sur la scène internationale et qu’elle est capable de tisser des liens avec d’autres États. Ceci est conforme avec les arguments du politologue Jeff Colgan qui estime que l’OPEP est avant tout un club politique qui contribue au prestige diplomatique de ses membres ainsi qu’à leur exposition internationale⁸⁵. Le bon alignement des intérêts au sein du régime international a permis à l’organisation d’être résiliente et de transformer cette crise

⁸¹ Ulrichsen Kristian C., Finley Mark et Krane Jim, « The OPEC+ phenomenon of Saudi-Russian cooperation and implications for US-Saudi relations », *Baker Institute*, 2022.

⁸² Ulrichsen Kristian C., Finley Mark et Krane Jim, « The OPEC+ phenomenon of Saudi-Russian cooperation and implications for US-Saudi relations », *Baker Institute*, 2022.

⁸³ Hokayem Emile, « Fraught Relations: Saudi Ambitions and American Anger », *Survival*, vol. 64, n° 6, 2022, p. 7.

⁸⁴ Economist Intelligence Unit, « Strategic US-Saudi alliance under pressure », 1^{er} novembre 2022, disponible à l’adresse suivante : <https://www.eiu.com/n/strategic-us-saudi-alliance-under-pressure/> (consulté le 5 juin 2024).

⁸⁵ Colgan Jeff D., « The Emperor Has No Clothes: The Limits of OPEC in the Global Oil Market », *International Organization*, vol. 68, n° 3, 2014, p. 627.

sur la scène internationale en avantage économique, voire politique pour certains.

6. CONCLUSION

Ce travail de recherche a analysé la problématique du changement au sein des complexes de régimes à travers une étude de cas explorant l'évolution de l'OPEP au sein du CRE depuis la révolution du schiste de 2010. Pour analyser ce cas d'étude, un cadre théorique permettant d'interpréter le changement au sein du CRE a été mobilisée.

La théorie a permis d'identifier et de mettre en avant les trois forces prédominantes qui permettent d'expliquer les évolutions qu'a connues l'OPEP au sein du CRE et de tirer plusieurs enseignements. Premièrement, la théorie a permis de comprendre comment la révolution du schiste et le changement de paradigme sur la scène pétrolière qui s'en est suivi a pesé sur l'évolution du CRE et souligne donc la nécessité prendre en considération les transformations des propriétés du domaine étudié pour comprendre les évolutions des complexes de régimes (logique fonctionnelle). Deuxièmement, elle a permis d'analyser comment les divergences stratégiques entre les membres de l'OPEP(+) en termes de capacités financières et d'intérêts à réduire la production ont à certains moments empêcher l'adoption d'une décision commune (logique stratégique). Troisièmement, la dynamique de la dépendance au sentier a permis d'expliquer la création de l'OPEP+ en 2016 sous la forme d'une *path-dependent institutional innovation* et le rétablissement de la coopération entre l'Arabie saoudite et la Russie malgré les divergences stratégiques (logique organisationnelle).

Le cas concret de l'OPEP a quant à lui permis de confirmer la pertinence théorique du modèle pour interpréter l'évolution du CRE. L'analyse du cas de l'OPEP permet de confirmer l'importance et la prépondérance de ces trois logiques dans la structuration et l'évolution du CRE.

La validité externe de ce résultat, c'est-à-dire le potentiel de généralisation, demeure toutefois une interrogation. Comme souligné par l'auteur du cadre théorique Thijs Van de Graaf, il reste à déterminer dans quelle mesure ce cadre peut être appliqué à d'autres complexes de régimes en dehors du domaine de l'énergie.

Enfin, l'interaction entre les trois logiques nous permet d'entrevoir la manière dont le CRE pourrait évoluer. Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la transition énergétique et la chute de la consommation de pétrole à l'échelle mondiale constituent des bouleversements futurs attendus au niveau de la logique fonctionnelle. Ces bouleversements impliqueront de nouvelles divergences stratégiques entre les États en termes de capacités et d'intérêts, tandis que les régimes internationaux existants rencontreront des difficultés à évoluer significativement et à se réformer en raison de la dépendance au sentier. L'interaction de ces trois logiques pourrait ainsi provoquer un affaiblissement des régimes internationaux existants au sein du CRE tout en empêchant la création d'un régime international de l'énergie unique visant à faire face aux défis énergétiques futurs. Ce développement reste évidemment hypothétique puisqu'il dépend de l'évolution propre et spécifique de chacune des trois logiques.

7. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Claes Dag Harald, *The politics of oil: Controlling Resources, Governing Markets and Creating Political Conflicts*, Cheltenham, Edward Elgar, 2018, 296 p.

Ramady Mohammed et Madhi Wael, *OPEC in Shale Oil World: Where to Next?*, Cham, Springer, 2015, 299 p.

Van de Graaf Thijs, *The Politics of Institutions and global Energy Governance*, Londres, Palgrave Macmillan, 2013, 190 p.

Chapitre d'ouvrage

Krutikhin Mikhail et Overlabnd Indra, « OPEC and Russia. A happy pro forma marriage », in CLAES Dag Harald et CARAVINI Giuliano (dir.), *Handbook of OPEC and the Global Energy Order: Past, Present and Future Challenges*, New York et Oxford, Routledge, 2020, p. 241-251.

Articles scientifiques

Alweqyan Deymah, « The Role of OPEC in Reducing Oil Prices under International Law: The 2014 Downfall and Today's Relevance », *Journal of East Asia and International Law*, vol. 13, n°1, 2020, pp. 97-120.

Bradshaw Michael, Van de Graaf Thijs et Connolly Richard, « Preparing for the new oil order? Saudi Arabia and Russia », *Energy strategy reviews*, vol. 26, 2019.

Chelminski Kathryn, Andonova Liliana B. et Sun Yixian, « Emergence and Structuring of the Clean Energy Regime Complex », *Global Governance*, vol. 28, 2022, pp. 587-616.

Colgan Jeff D., « The Emperor Has No Clothes: The Limits of OPEC in the Global

Oil Market », *International Organization*, vol. 68, n° 3, 2014, pp. 599-632.

Colgan Jeff D., Keohane Robert O. et Van de Graaf Thijs, « Punctuated equilibrium in the energy regime complex », *The review of international organizations*, vol. 7, n°2, 2012, pp. 117-143.

Elyassi Hamid, « Survival of OPEC and Saudi-Iran Relations—A Historical Overview », *Contemporary Review of the Middle East*, vol. 5, n°2, 2018, pp. 137-155.

Hache Emmanuel, « L'OPEP peut-elle survivre dans un monde d'abondance pétrolière ? », *La revue internationale et stratégique*, vol. 104, n° 4, 2016, pp. 59-68.

Hanieh Adam, « COVID-19 and Global Oil Markets », *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement*, vol. 42, n° 1-2, 2021, pp. 101-108.

Hokayem Emile, « Fraught Relations: Saudi Ambitions and American Anger », *Survival*, vol. 64, n° 6, 2022, pp. 7-22.

Issaev Leonid et Kozhanov Nikolay, « Diversifying relationships: Russian policy toward GCC », *International politics*, vol. 58, n° 6, 2021, pp. 884-902.

Keohane Robert O. et Victor David, « The regime complex for climate change », *Perspectives on Politics*, vol. 9, n° 1, 2011, pp. 7-23.

KRASNER Stephen, « Structural causes and regime consequences: Regimes as intervening variables », *International Organization*, vol. 36, n°2, 1982, pp. 185-205.

Mahdi Ahmed Samir, « Saudi neomercantilism in the oil price war », *Review of economics and political science*, vol. 5, n°1, 2020, pp. 2-20.

Ulatowski Rafal, « OPEC+ as a new governor in Global Energy Governance », *UNISCI Journal*, vol. 18, n° 53, 2020, pp. 241-263.

Van de Graaf Thijs, « Is OPEC dead? Oil exporters, the Paris agreement and the transition to a post-carbon world », *Energy research and social science*, vol. 93, 2017, pp. 182-188.

Van de Graaf Thijs et Bradshaw Michael, « Stranded wealth: Rethinking the politics of oil in an age of abundance », *International affairs*, vol. 94, n° 6, 2018, pp. 1309-1328.

Rapports de groupes de réflexion et articles d'instituts de recherche

Antonin Céline, « Pétrole. Chronique d'un effondrement », OFCE Policy Brief, n°68, 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofce.sciencespo.fr/pdf/pbrief/2020/OFCEpbrief68.pdf> (consulté le 7 juin 2024).

Economist Intelligence Unit, « Strategic US-Saudi alliance under pressure », 1er novembre 2022, disponible à l'adresse suivante : <https://www.eiu.com/n/strategic-us-saudi-alliance-under-pressure/> (consulté le 5 juin 2024).

Prantl Jochen, « Cooperating in the Energy Security Regime Complex », *Asia Security Initiative Policy Series*, Working Paper n°18, 2011, disponible à l'adresse suivante : <https://www.jstor.org/stable/pdf/resrep17159.pdf> (consulté le 7 juin 2024).

Ulrichsen Kristian C., Finley Mark et Krane Jim, « The OPEC+ phenomenon of Saudi-Russian cooperation and implications for US-Saudi relations », *Baker Institute*, 2022, disponible à l'adresse suivante : <https://www.bakerinstitute.org/research/opec-phenomenon-saudi-russian-cooperation->

[and-implications-us-saudi-relations#_edn37](https://www.opec.org/opec_web/static_files_project/media/downloads/press_room/the%20Charter%20of%20Cooperation%20.pdf) (consulté le 18 juin 2024).

Documents officiels

OPEC, « Charter of Cooperation », disponible à l'adresse suivante : https://www.opec.org/opec_web/static_files_project/media/downloads/press_room/the%20Charter%20of%20Cooperation%20.pdf

OPEC, « Declaration of Cooperation », Vienne, Autriche, 10 décembre 2016.

Sources internet

Agence d'information sur l'énergie, « U.S. Exports of Crude Oil », *U.S. Energy Information Administration*, 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://www.eia.gov/dnav/pet/hist/LeafHandler.ashx?n=PET&s=MCREXUS2&f=M> (consulté le 22 juillet 2024).

Banque Mondiale, « World Bank Commodity Price Data (The Pink Sheet) », *World Bank Group*, 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://www.worldbank.org/en/research/commodity-markets> (consulté le 22 juillet 2024).

Center for Strategic & International Studies, « A Discussion with His Excellency Ali Ibrahim Al-Naimi », 2 décembre 2016, disponible à l'adresse suivante : <https://www.csis.org/events/discussion-his-excellency-alii-ibrahim-al-naim> (consulté le 18 juin 2024).

Gramer Robie, « Desperate Saudis, Russians agree to extend oil production cuts », *Foreign Policy*, 15 mai 2017, disponible à l'adresse suivante : <https://foreignpolicy.com/2017/05/15/desperate-saudis-russians-agree-to-extend-oil-production-cuts-opec-energy-shale-boom/> (consulté le 18 juin 2024).

OPEP, « OPEC Annual Statistical Bulletin 2024 », 2024 (consulté le 22 juillet 2024).

OPEP, « Deepening Dialogues : The importance of multilateral cooperation », OPEC Bulletin 11/20, 2020 (consulté le 10 juillet 2024).

OPEP, « Market rebalancing, full commitment to conformity remains the focus – JMMC », *OPEC Press Release*, n° 11, 2020, disponible à l'adresse suivante :
https://www.opec.org/opec_web/en/press_releases/6010.htm (consulté le 27 juin 2024).

OPEP, « OPEC 171st Meeting concludes », *OPEC Press release*, n° 24, 2016, disponible à l'adresse suivante :
https://www.opec.org/opec_web/en/press_releases/3912.htm (consulté le 18 juin 2024).

OPEP, « OPEC 178th (Extraordinary) Meeting of the Conference concludes », OPEC Press Release, n° 3, 2020, disponible à l'adresse suivante :
https://www.opec.org/opec_web/en/press_releases/5865.htm (consulté le 7 juin 2024).

OPEP, « OPEC and non-OPEC Ministerial Meeting », OPEC Press release, n° 25, 2016, disponible à l'adresse suivante :
https://www.opec.org/opec_web/en/press_releases/3944.htm (consulté le 18 juin 2024).

OPEP, « Remarks by the Chairman of the JMMC », *OPEC Press Release*, 18 mars 2019, disponible à l'adresse suivante :
https://www.opec.org/opec_web/en/press_releases/5425.htm (consulté le 8 juillet 2024).

OPEP, « The 4th OPEC and non-OPEC Ministerial Meeting concludes », OPEC Press release, n° 14, 2018, disponible à l'adresse suivante :
https://www.opec.org/opec_web/en/press_releases/5081.htm (consulté le 18 juin 2024).

OPEP, « The 5th OPEC and non-OPEC Ministerial Meeting concludes », *OPEC*

Press Release, n° 28, 2018, disponible à l'adresse suivante :
https://www.opec.org/opec_web/en/press_releases/5279.htm#:~:text=Accordingly%2C%20the%205th%20OPEC,for%20an%20initial%20period%20of (consulté le 7 juin 2024).

OPEP, « The Current Oil Market Outlook and beyond », *OPEC Speeches*, 19 octobre 2017, disponible à l'adresse suivante :
https://www.opec.org/opec_web/en/press_releases/4582.htm (consulté le 3 juillet 2024).

Paraskova Tsvetana, « OPEC+ Will Not Be Formalized », *OilPrice.com*, 27 décembre 2018, disponible à l'adresse suivante :
<https://oilprice.com/Energy/Energy-General/OPEC-Will-Not-Be-Formalized.html> (consulté le 18 juin 2024).

Planète Énergies, « Quel sont les hydrocarbures non conventionnels ? »,
<https://www.planete-energies.com/fr/media/article/quels-sont-hydrocarbures-non-conventionnels#:~:text=Les%20hydrocarbures%20non%20conventionnels%20souvent%20difficiles> (consulté le 3 juillet 2024).

Tully Andy, « OPEC calls for widespread production cuts », *OilPrice.com*, 20 décembre 2014, disponible à l'adresse suivante :
<http://oilprice.com/Energy/Crude-Oil/OPEC-Calls-For-Widespread-productionCuts.html> (consulté le 18 juin 2024).

Articles de presse

Alrawi Mustafa et Gnana Jennifer, « Exclusive: Plans in the works for super group of oil producing countries », *The National*, 15 février 2018, disponible à l'adresse suivante :
<https://www.thenationalnews.com/business/energy/exclusive-plans-in-the-works-for->

[super-group-of-oil-producing-countries-1.705004](https://www.reuters.com/article/us-oil-opec-russia-exclusive/exclusive-russia-to-opec-deeperoil-cuts-wont-work-idUSKBN20Y2TJ/) (consulté le 15 juin 2024).

Astakhova Oleysa et Golubkova Katya, « Exclusive : Russia to OPEC - deeper oil cuts won't work », *Reuters*, 11 mars 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.reuters.com/article/us-oil-opec-russia-exclusive/exclusive-russia-to-opec-deeperoil-cuts-wont-work-idUSKBN20Y2TJ/> (consulté le 15 juin 2024).

Kennedy Will, Mazneva Elena et Mahdi Wael, « Russia-Saudi plans for Super-OPEC could reshape global oil order », *Bloomberg*, 22 juin 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-06-22/russia-saudi-plans-for-super-opec-could-reshape-global-oil-order> (consulté le 18 juin 2024).

Raval Anjli, « Opec and Russia considering 10-20 year oil alliance », *Financial Times*, 27 mars 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ft.com/content/6788ffe8-31de-11e8-ac48-10c6fdc22f03> (consulté le 13 juin 2024).

Reuters, « Russia's Rosneft discusses govt compensation for OPEC deal extension – agencies », *Reuters*, 4 juin 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://www.reuters.com/article/oil-opec-russia-sechin/update-1-russias-rosneft-discusses-govt-compensationfor-opec-deal-extension-agencies-idUSL8N23B2FW/> (consulté le 15 juin 2024).

Reuters, « Saudi-Russian joint statement on oil market cooperation », *Reuters*, 5 septembre 2016, disponible à l'adresse suivante : <https://www.reuters.com/article/markets-commodities/saudi-russian-joint-statement-on-oil-market-cooperation-idUSL8N1BH303/> (consulté le 13 juin 2024).

Seddon Max, « Russia says it can deal with pain of a Saudi oil price war », *Financial Times*, 9 mars 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ft.com/content/4009472c-620e-11ea-b3f3-fe4680ea68b5> (consulté le 13 juin 2024).

Iconographie

Figure 1 : Schéma théorique de l'innovation institutionnelle au sein du CRE. Reproduit à partir de : Colgan Jeff D., Keohane Robert O. et Van de Graaf Thijs, « Punctuated equilibrium in the energy regime complex », *The review of international organizations*, vol. 7, n°2, 2012, p. 122.

Figure 2 : Auteur, à partir des données de U.S. Energy Information Administration, « U.S. Exports of Crude Oil », 2024.

Figure 3 : Auteur, à partir des données de Banque Mondiale, « World Bank Commodity Price Data (The Pink Sheet) », 2024.

Figure 4 : Auteur, à partir des données de OPEC, « OPEC Annual Statistical Bulletin 2024 », 2024.



À PROPOS DU CEFIR:

LE CEFIR (CENTER FOR INTERNATIONAL RELATIONS STUDIES) EST UNE UNITÉ DE RECHERCHE DU DÉPARTEMENT DE SCIENCE-POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE (ULIÈGE).

ADRESSE :

DÉPARTEMENT DE SCIENCE-POLITIQUE
FACULTÉ DE DROIT, SCIENCE-POLITIQUE ET CRIMINOLOGIE
UNIVERSITÉ DE LIÈGE
QUARTIER AGORA, PLACE DES ORATEURS, 3 4000 LIÈGE
(SART TILMAN) BELGIQUE.

PAGE WEB:

WWW.CEFIR.ULIEGE.BE

COMMENT RÉFÉRER CET ARTICLE :

**ANTHONY COLLARD , « DE LA RÉVOLUTION DU SCHISTE
À LA CRÉATION DE L'OPEP+ : L'ÉVOLUTION DE L'OPEP
AU SEIN DU COMPLEXE DE RÉGIMES DE L'ÉNERGIE »,
CEFIR Working Paper, N° 16, FEBRUARY 2025, PP. 1-24.**

NOTE: CET ARTICLE PRÉSENTE L'OPINION DE L'AUTEUR ,
MAIS PAS LA POSITION OFFICIELLE DU CEFIR.

© 2025 CENTER FOR INTERNATIONAL
RELATIONS STUDIES (CEFIR)